Image not found or type unknown

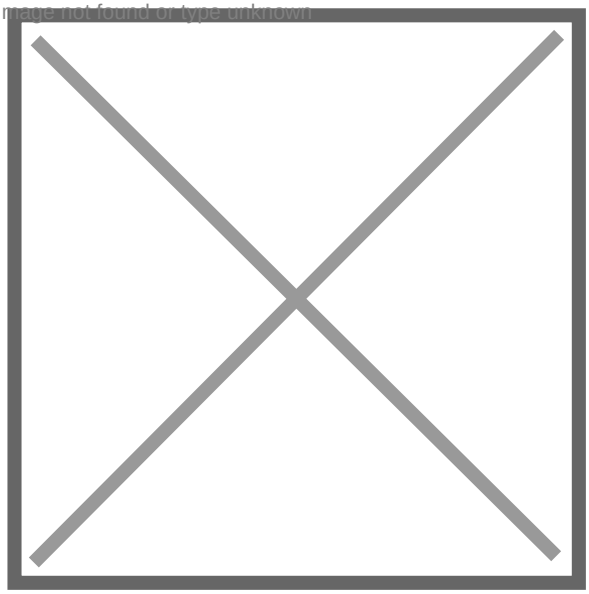

Pension alimentaire enfant majeur hospitalisé

Par **opaljo**, le **06/06/2014** à **14:19**

Bonjour,

Mon fils de 19 ans est actuellement hospitalisé pour troubles obsessionnels compulsifs dans un centre en Allemagne qui soigne les troubles de l'angoisse depuis le 1er mai 2014. Son père ne me verse plus la pension alimentaire à compter de cette date.

J'aimerais savoir s'il est dans son droit où si je dois intervenir afin de lui réclamer cette pension. Je précise que mon fils n'est pas étudiant et qu'il n'a aucune ressource.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **06/06/2014** à **19:27**

Bonjour, le père n'a strictement pas le droit d'arrêter les versements sans l'autorisation du juge. Vous commencez par lui réclamer le retard et la reprise des paiements sans quoi vous remettez le dossier à un huissier, cordialement

Par **opaljo**, le **06/06/2014** à **20:15**

bonsoir merci beaucoup pour votre réponse. C'est ce que je vais faire. Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés